

République démocratique du Congo

Objectifs principaux

Offrir une protection internationale et une assistance humanitaire aux réfugiés originaires de l'Angola, du Burundi, de la République centrafricaine (RCA), de la République du Congo (RC), de l'Ouganda, du Rwanda et du Soudan, ainsi qu'aux réfugiés urbains de différentes nationalités résidant à Kinshasa et à Lubumbashi; aider le Gouvernement à instituer une Commission nationale d'éligibilité et procéder à l'enregistrement des réfugiés accessibles; encourager les activités axées sur l'autosuffisance et les initiatives visant à favoriser l'installation sur place des réfugiés actuels, tout en réduisant progressivement l'assistance de l'UNHCR; continuer à dispenser une assistance humanitaire essentielle aux nouveaux arrivants; organiser et faciliter le rapatriement en toute sécurité des personnes réfugiées en République démocratique du Congo (RDC) dès lors que la situation dans le pays d'origine s'y prête; promouvoir et faciliter le rapatriement et la réintégration des Congolais (RDC) réfugiés dans les pays avoisinants dès que la situation le permettra.

Impact

- Le nombre de personnes relevant de la compétence de l'UNHCR en RDC, égal à 368 660 en janvier 2002, était passé à 331 241 à la fin du mois de décembre.
- L'UNHCR a offert une assistance humanitaire directe à 161 642 réfugiés et toutes les personnes relevant de sa compétence ont bénéficié de la protection internationale.
- Plus de 11 000 réfugiés rwandais ont regagné leur pays d'origine de leur plein gré. De la même manière, 19 440 Angolais ont choisi de rentrer dans leur patrie (18 803 réfugiés sont rentrés spontanément et 637 réfugiés urbains, qui avaient déclaré bénéficier d'un soutien familial à Luanda, ont été rapatriés par avion). Quelque 2 100 réfugiés burundais ont regagné leur pays de leur propre initiative.
- Une nouvelle loi relative à l'asile, instituant une Commission nationale d'éligibilité et une Commiss-



sion des recours, a été adoptée par le Parlement provisoire, puis promulguée par le Président en octobre. La loi fixe les procédures auxquelles les demandeurs d'asile doivent se soumettre pour obtenir une détermination individuelle de leur statut et précise la composition, ainsi que les structures des Commissions d'éligibilité et de recours.

- L'approvisionnement en eau a été amélioré dans toutes les régions qui accueillaient des réfugiés; le volume d'eau disponible pour chaque réfugié s'est élevé en moyenne à 17 litres par jour.
- Avec la coopération des autorités locales et par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution, l'UNHCR a encouragé, avec un succès variable, l'installation sur place des réfugiés angolais et soudanais, ainsi que de la population congolaise (RC) encore réfugiée dans le pays.

Environnement opérationnel

Contexte

Les réfugiés en RDC étaient essentiellement originaires de l'Angola, du Burundi, de la République du Congo, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Soudan et de l'Ouganda. Les évolutions de la situation politique dans ces pays, ainsi que les événements survenus en RDC même, ont eu un impact sur les opérations menées par l'UNHCR au cours de l'année.

En ce qui concerne la RDC, la réactivation de l'Accord de paix de Lusaka et l'ouverture du Dialogue inter-congolais à Sun City (Afrique du Sud) ont abouti à la signature d'un accord de paix fédérateur le 17 décembre à Pretoria. Néanmoins, l'instabilité de la situation à l'est de la RDC et les violations des droits de l'homme perpétrés à l'encontre de la population civile, ont continué à saper le processus de paix; les efforts déployés par la communauté internationale pour venir en aide à plus de 500 000 personnes déplacées à l'intérieur du territoire (PDI) se sont ainsi concentrés sur les régions du Kivu et d'Ituri. L'UNHCR n'a donc pas été en mesure de commencer à faciliter le rapatriement des Congolais (RDC) réfugiés dans les pays avoisinants, comme cela avait été prévu.

Parmi les autres développements importants, il convient de mentionner le pacte historique conclu le 30 juillet par le président de la RDC, M. Joseph Kabila, et son homologue rwandais, M. Paul Kagamé, en vue de mettre fin à la guerre entre les deux nations. Les présidents ont convenu du retrait total de l'armée rwandaise stationnée en RDC, ainsi que du désarmement et du rapatriement des anciens combattants du FAR et des *Interhamwe*, dont le Rwanda avait allégué la présence pour justifier son occupation de la RDC orientale.

Cet accord a imprimé un élan supplémentaire aux efforts visant à promouvoir le rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais. Au moment où l'armée rwandaise amorçait son retrait, la RDC a conclu un accord bilatéral du même type – l'Accord de Luanda – avec l'Ouganda, afin d'obtenir le retrait des troupes ougandaises.

En Angola, les troupes gouvernementales et rebelles (UNITA) ont signé un accord de cessez-le-feu après la mort de Jonas Savimbi. En conséquence, l'UNHCR a revu ses interventions de protection, ainsi que son programme d'assistance sous forme de soins et d'entretien.

En RCA, la bataille que se livrent le président Patassé et le Général Bozizé et leurs partisans pour s'emparer du pouvoir, a provoqué, au gré des victoires et des défaites de chaque camp, des afflux sporadiques et des mouvements de retour spontanés. L'UNHCR a prodigué une assistance essentielle à quelques Congolais rapatriés, victimes d'actes de harcèlement en RCA, ainsi qu'à des ressortissants centrafricains qui s'étaient réfugiés en RDC.

En République du Congo, les affrontements entre les troupes gouvernementales et les rebelles Ninja ont déstabilisé le pays et incité des habitants de la région du Pool à se réfugier dans la région du Bas-Congo (RDC), où l'on a assisté à quelques afflux importants. En décembre,

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Principale origine / Type de population	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
Angola (réfugiés)	184 200	108 700	50	59
Soudan (réfugiés)	75 800	43 300	47	58
Ouganda (réfugiés)	23 000	4 030	56	56
Rwanda (réfugiés)	20 500	110	55	48
Burundi (réfugiés)	19 400	600	44	51
Rapatriés (depuis le Rwanda)	9 000	-	-	-
RDC (PDI)	9 000	-	59	-
RC (réfugiés)	7 210	1 770	46	51
RCA (réfugiés)	2 860	2 860	50	61
Rapatriés (depuis la RCA)	1 300	1 300	-	-
Demandeurs d'asile	400	10	38	21

Revenus et dépenses (dollars E.-U.) Budgets-programmes annuel et supplémentaire

	Budget révisé	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	28 735 972	12 673 080	14 579 148	27 252 228	27 048 301
BS	841 688	0	0	0	0
Total	29 577 660	12 673 080	14 579 148	27 252 228	27 048 301

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou faiblement affectées, les soldes initiaux et les ajustements.
Ces chiffres ne tiennent pas compte des dépenses au Siège.

toutefois, la plupart des réfugiés avaient regagné leur pays d'origine ou s'étaient installés chez des membres de leur famille résidant au Bas-Congo.

Contraintes

En janvier 2002, l'éruption du volcan Nyiragongo au Nord-Kivu a jeté des milliers de personnes sur les routes et détruit les infrastructures socio-économiques de Goma. La catastrophe a contrarié les efforts que l'UNHCR déployait pour insérer les réfugiés dans l'économie locale. Qui plus est, les conditions de sécurité, déjà mauvaises, se sont encore dégradées au dernier trimestre. En se retirant, les troupes rwandaises ont laissé un vide derrière elles: les troupes du mouvement rebelle RCD-Goma ont alors livré d'après combats pour tenir les villes face aux attaques des Mayi-Mayi, qui contrôlent la plus grande partie du territoire rural. Cette situation a eu un effet préjudiciable sur les opérations de rapatriement, limitant les efforts de sensibilisation de l'UNHCR, l'accès aux zones de rassemblement et la fréquentation de certains itinéraires de rapatriement. Les réfugiés répugnaient à se porter candidats à un rapatriement. Dans de nombreuses provinces, en proie à l'instabilité et à la violence, les fréquents changements d'interlocuteurs ont compliqué les négociations, rendant la conclusion d'accords extrêmement aléatoire et leur application presque impossible. Dans les zones contrôlées par les rebelles, les règles de droit n'ont été que peu respectées, à l'instar des droits des réfugiés. Les réfugiés, ainsi que les agents de l'UNHCR et des organisations partenaires, ont été victimes d'un harcèlement régulier; le matériel destiné aux projets a été pillé à l'occasion de combats, notamment à Dungu, où il a fallu suspendre l'assistance aux réfugiés soudanais pendant plusieurs mois.

Dans l'ensemble du pays, la pénurie d'infrastructures et l'insuffisance (voire l'inexistence) des services de base ont entravé encore davantage l'accès aux réfugiés et les efforts destinés à répondre à leurs besoins vitaux. La plupart des bureaux extérieurs, ainsi que certains sites accueillant des réfugiés à l'est de la RDC, n'étaient accessibles que par voie aérienne. Les secours aux populations réfugiées ont été singulièrement contrariés par le mauvais état des routes. De ce fait, la logistique des opérations d'assistance est demeurée complexe et extrêmement coûteuse.

Les avancées politiques survenues en 2002 ont permis à l'Organisation d'entrer en contact avec des personnes relevant de sa compétence et qui étaient inaccessibles auparavant. L'UNHCR a donc dû étendre sa présence pour assister ces nouveaux bénéficiaires. L'Organisation souffre néanmoins d'un problème chronique – à savoir la rotation accélérée de son personnel – qui lui a empê-

ché d'apporter une réponse plus soutenue aux besoins des populations concernées. La mission de révision des effectifs, qui aurait dû être organisée en 2002 pour remédier à cette situation, n'a pu avoir lieu avant la fin de l'année et a été reportée à mars 2003.

Financement

Les compressions budgétaires ont eu un effet préjudiciable sur l'assistance directe aux réfugiés (réduction des livraisons de bois, annulation de la construction d'équipements sanitaires, report des opérations d'entretien des infrastructures hydrauliques et routières). Les difficultés de financement ont également entraîné la réduction ou la suspension de certaines activités logistiques, comme l'achat de véhicules neufs, pourtant indispensables, d'équipements de télécommunication et de matériel informatique. La réfection des routes et des pistes d'atterrissement a également été reportée. Les missions internationales ou à l'intérieur du pays ont été limitées au strict minimum.

Réalisations et impact

Protection et solutions

En 2002, les activités de protection et de renforcement des capacités ont été centrées sur la formation et la sensibilisation des autorités gouvernementales et locales et des partenaires d'exécution, ceci afin de favoriser une meilleure compréhension et une gestion plus efficace des affaires de réfugiés. À ce titre, l'UNHCR a offert une aide matérielle, sous forme d'ordinateurs et de matériel de bureau, à ses homologues gouvernementaux, ainsi qu'une assistance au Gouvernement lors de la rédaction de la nouvelle loi sur les réfugiés et du redémarrage de l'opération de recensement des réfugiés dans certaines régions du pays. En février 2003, le Président lancera officiellement la nouvelle loi sur les réfugiés instituant la Commission nationale d'éligibilité et la Commission nationale des recours.

Les besoins de protection des différentes populations variaient selon leur origine et suivant la région du pays où elles étaient installées. Les populations résidant dans des secteurs contrôlés par le gouvernement ne rencontraient pas de problèmes de protection particuliers: l'UNHCR s'est donc employé, pour l'essentiel, à aider les autorités à assurer la sécurité des réfugiés, à veiller à ce que les nouveaux arrivants bénéficient de l'asile et d'une assistance, et à régler quelques incidents isolés. Chez les réfugiés soudanais et ougandais, les problèmes liés aux violences sexistes et aux droits de l'enfant occupaient une place importante. La stratégie de sensibilisation et

de suivi attentif mise en œuvre par l'Organisation et par ses partenaires a limité la fréquence de ces incidents.

Dans les zones où l'instabilité entraînait de fréquents changements au sein de l'administration locale, l'UNHCR s'est attaché à informer les nouvelles autorités de leurs responsabilités quant à la protection et à la sécurité des réfugiés, en menant une action de sensibilisation. L'UNHCR a organisé des réunions régulières avec les autorités locales et les responsables des questions de réfugiés, ainsi que des ateliers sur la protection internationale et les droits des réfugiés. Les réfugiés ont pour leur part été informés de leurs droits et obligations.

Dans le cas des réfugiés angolais et rwandais, le rapatriement était la solution durable la plus appropriée. 11 000 réfugiés rwandais ont regagné leur pays de leur plein gré avec l'assistance de l'UNHCR, tandis que plus de 19 000 Angolais regagnaient leurs foyers de leur propre initiative. L'instabilité et l'insécurité qui persistaient au Burundi interdisaient à l'UNHCR de faciliter le rapatriement librement consenti dans ce pays, en dépit du nombre croissant de demandes en ce sens. Les demandes de rapatriement librement consenti déposées par les réfugiés ont donc été examinées et traitées au cas par cas, en étroite consultation avec la délégation de l'UNHCR au Burundi. Bien que les conditions au Soudan ne fussent guère plus favorables, 265 Soudanais ont regagné leur pays en 2002. L'Organisation a également facilité le rapatriement de 175 réfugiés du Soudan du Nord en liaison avec le gouvernement soudanais, en assurant le transport aérien.

En raison du manque d'effectifs, seul un nombre limité de demandes de réinstallation a été traité. Pour parer à cet inconvénient, la délégation a demandé à ce qu'un consultant de la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) soit détaché en RDC. Le consultant est arrivé en septembre et le bureau de l'UNHCR

Un camp provisoire aménagé à Zongo a accueilli quelque 2 000 réfugiés qui attendaient d'être relogés sur un nouveau site. *UNHCR*

à Kinshasa espère accroître la quantité et la qualité des demandes de réinstallation soumises aux pays tiers. Durant la période sous rapport, le bureau a soumis les dossiers de 34 familles (92 personnes). 12 dossiers (soit 30 personnes) ont été acceptés en vue d'une réinstallation en Norvège, en Suède, en Finlande, aux Pays-Bas et au Canada.

Activités et assistance

En RDC, la plupart des autorités locales ont pour politique de permettre aux réfugiés de devenir autosuffisants dans les plus brefs délais. L'UNHCR et ses partenaires appuient une telle politique et facilitent sa mise en œuvre en achetant et en distribuant des terres arables à des fins de production vivrière, en favorisant la création de micro-entreprises et les activités génératrices de revenus, et en encourageant la formation et le perfectionnement des compétences. Les réfugiés nouvellement arrivés reçoivent une assistance temporaire prodiguée sous forme de denrées alimentaires et non alimentaires, les segments vulnérables de la population bénéficiant pour leur part d'une assistance et d'un appui continu.

Abris /autres infrastructures: les voies de desserte des camps ont été régulièrement entretenues ou remises en état (en utilisant la main d'œuvre locale), afin de garantir l'arrivée de l'assistance humanitaire. L'UNHCR a réhabilité ou réparé 384 km de routes, ainsi que plusieurs ponts et un navire transbordeur. Cinq abris ont été construits dans des centres de transit de la RDC orientale, afin de faciliter l'opération de rapatriement des réfugiés rwandais.

Activités génératrices de revenus: environ 2 000 réfugiés, dont 50 pour cent de femmes, ont monté des projets d'activités génératrices de revenus et ont reçu des prêts remboursables, d'un montant compris entre 100 et 400 dollars E.-U., pour les mener à titre individuel ou en groupe. Les projets portaient notamment sur la menuiserie, la couture, la boulangerie, la production de poissons séchés, la culture maraîchère et l'élevage. Certaines familles ont également bénéficié de prêts individuels pour entreprendre des microprojets. Les groupes qui ont obtenu les meilleurs résultats avaient choisi la production vivrière.

Appui opérationnel (aux partenaires): afin de donner à ses partenaires d'exécution davantage de moyens pour mettre en œuvre le

programme, l'UNHCR a pris en charge les salaires et les frais généraux, portant notamment sur la location de bureaux, l'achat de mobilier et de fournitures et la formation. Une attention particulière a été accordée au renforcement des capacités des partenaires nationaux.

Assainissement: dans la plupart des sites, les activités entreprises dans ce secteur visaient à superviser et à appuyer les comités d'assainissement. Ces comités, composé de réfugiés, étaient chargés de sensibiliser les autres réfugiés à la nécessité de construire et/ou d'entretenir des latrines familiales, de déposer les déchets dans des fosses et de veiller à la propreté générale du camp, ainsi qu'à l'hygiène individuelle. Les comités se chargeaient également de nettoyer certaines structures d'assainissement communautaires, telles que les latrines et les douches, de déboucher les tuyaux d'évacuation, de brûler les ordures et d'éliminer les eaux stagnantes ou la boue. À l'est de la RDC, l'UNHCR a construit neuf blocs de latrines dans les centres de transit utilisés pour le rapatriement des Rwandais. Deux incinérateurs et deux blocs de latrines ont été construits à proximité des centres de santé destinés aux réfugiés soudanais. Il y avait dans tous les camps une latrine à fosse pour 20 à 25 personnes; la plupart des familles disposaient de leurs propres latrines, sauf à Kahemba, où il a été plus difficile d'aménager des latrines de ce type en raison de la nature sablonneuse du sol et de l'attitude peu coopérative de certains réfugiés. En général, les sites étaient propres et la lutte antivecteurs efficace.

Assistance juridique: au terme de deux années de négociations et de discussions avec les autorités centrales, l'UNHCR est parvenu à lancer l'opération de recensement et de délivrance de documents, qui a été menée dans le camp de Kimaza, à l'intention des réfugiés congolais (RC), à Lubumbashi au profit des réfugiés burundais et rwandais et à Zongo au bénéfice des réfugiés centrafricains. Le recensement fournira des chiffres précis pour la planification et l'exécution des activités d'assistance et la délivrance de cartes d'identité garantira une meilleure protection aux réfugiés, tout en contribuant au respect de leurs droits.

L'Organisation a élaboré le cadre juridique fixant les modalités du rapatriement des réfugiés angolais. L'accord tripartite entre l'UNHCR et les Gouvernements de la RDC et de l'Angola a été conclu le 9 décembre.

Besoins domestiques: des articles indispensables (bâches en plastique, couvertures, nattes, jerrycans, ustensiles de cuisine) ont été achetés et distribués aux réfugiés récemment arrivés. Si les stocks d'articles non alimentaires ont permis de faire face aux besoins des nouveaux arrivants, le renouvellement de certains

articles destinés aux réfugiés de longue date a été différé, en raison de retards dans la chaîne d'approvisionnement et de transport. Chaque mois, l'Organisation a distribué des denrées consommables, notamment du savon et du bois. Au Bas-Congo, certains sites ont néanmoins manqué de savon pendant cinq mois, en raison d'un achat tardif. Les besoins des réfugiés ont toutefois été satisfaits à 80 pour cent. Le taux de participation féminine à la distribution d'articles non alimentaire a oscillé entre 60 et 80 pour cent.

Bétail: les réfugiés ayant entrepris des activités d'élevage et de pisciculture ont reçu une assistance technique. 32 bassins supplémentaires ont été construits en 2002. Au total, 4 712 familles ont bénéficié de conseils techniques.

Eau: tous les réfugiés disposaient d'un volume d'eau potable compris entre 17 et 20 litres par jour. Seule exception, Sadi/Zulu, où l'eau potable a parfois été limitée à 2,2 litres par personne et par jour en raison du faible débit des sources. L'UNHCR s'est employé à accroître le volume d'eau potable mis à la disposition des réfugiés en augmentant le nombre de points d'eau accessibles dans tous les camps, en réduisant le trajet à pied jusqu'aux points d'eau et en améliorant le réseau de distribution dans les camps. Six dispositifs de retenue ont été installés et 22 puits creusés à Kisenge. Dans le site de Kulindji, à Kahemba, la source se trouve au pied d'une colline très pentue: un système hydraulique a donc été mis en place pour pomper l'eau et l'amener au sommet. 12 points d'eau ont été aménagés dans la zone d'Aru et à la fin de l'année 2002, 75 pour cent de la population réfugiée pouvait se procurer de l'eau potable provenant de sources et de puits (contre 60 pour cent en 2001). À Doruma, l'approvisionnement en eau demeure très problématique durant la saison sèche. La qualité de l'eau a été analysée et il est apparu que 26 pour cent du volume disponible était contaminé; des mesures correctives ont aussitôt été prises pour la traiter et pour prévenir toute pollution ultérieure.

Éducation: Plus de 19 000 enfants angolais et quelque 3 000 enfants soudanais ont régulièrement fréquenté des écoles primaires. Le taux de scolarisation des jeunes Angolais oscillait entre 78 et 85 pour cent à la fin de l'année; le taux de scolarisation des enfants soudanais a augmenté, passant de 31 pour cent en 2001 à 41 pour cent en 2002. Grâce aux différentes campagnes et mesures visant à encourager la scolarisation des jeunes filles, 43 pour cent des jeunes Angolaises et 44 pour cent de leurs camarades soudanaises ont fréquenté des établissements scolaires. Si les filles représentaient environ 50 pour cent des effectifs des cours préparatoires, elles étaient nettement moins nombreuses dans les classes

plus élevées. En moyenne, 75 pour cent des enfants ont présenté des examens, les fillettes obtenant des résultats légèrement plus satisfaisants que les garçons. Le taux d'abandon s'est maintenu à 10 pour cent durant l'année. L'UNHCR a achevé de construire une école de six classes destinée aux jeunes réfugiés soudanais et plus de 1 000 adolescents ont reçu des bourses pour poursuivre leurs études secondaires (870 s'orientant vers des établissements classiques et 221 fréquentant des lycées professionnels). 102 étudiants réfugiés vivant en milieu urbain ont bénéficié de bourses d'enseignement supérieur. Le programme des écoles congolaises a été suivi, l'éducation à la paix étant incluse dans les disciplines enseignées dans quelques écoles. Seuls les réfugiés burundais et rwandais vivant dans des agglomérations ont pu profiter des possibilités éducatives (les réfugiés burundais et rwandais sont, dans leur très grande majorité, dispersés dans les forêts des provinces du Kivu et de Maniema).

Production vivrière: l'UNHCR a acquis des terres arables – 180 hectares au total – et les a allouées à des réfugiés vivant dans différentes régions du pays. Les réfugiés angolais ont reçu 35 000 outils et 53,5 tonnes de semences.

Santé / nutrition: l'UNHCR a proposé des services de santé curatifs et préventifs dans tous les sites accueillant des réfugiés, les bénéficiaires disposant notamment de salles de consultation, d'une salle de maternité, d'une pharmacie et d'une salle d'observation. Les sites les plus importants sont équipés d'un laboratoire. En 2002, la malnutrition a été combattue au moyen de rations spéciales, composées d'aliments secs. L'UNHCR a organisé des formations sur le VIH/SIDA dans tous les sites et a mis en place un programme d'accompagnement et de dépistage volontaire, prévoyant notamment la distribution de tests. Les services dispensés dans les centres de santé ont été complétés par des campagnes de sensibilisation, menées par des agents de santé communautaires. Sept comités sanitaires ont été formés au sein de la population réfugiée d'origine soudanaise. Le paludisme, les infections respiratoires, les affections causées par des vers, les maladies de peau, l'anémie et les maladies diarrhéiques figuraient au nombre des principales pathologies.

Services communautaires: des agents communautaires opérant en réseau ont recensé les personnes vulnérables – qui représentaient environ 20 pour cent de la population réfugiée – et leur ont rendu régulièrement visite. Les besoins particuliers de ces personnes ont été pris en charge par une mobilisation des communautés, par la distribution d'une aide supplémentaire (sous forme de vêtements, par exemple) et, dans la mesure du pos-

sible, par l'implication de ces bénéficiaires dans des activités génératrices de revenus. Les travailleurs communautaires ont également sensibilisé les communautés à différents sujets: santé, hygiène, nécessité de veiller à l'assiduité des enfants à l'école et problèmes d'environnement. La distribution de protections périodiques pour les femmes et les jeunes filles a été organisée par le biais des services communautaires. L'UNHCR a organisé des activités préscolaires et des cours d'alphabétisation, ainsi que des cours de portugais à l'intention des réfugiés angolais. Soixante-dix pour cent des réfugiés assistant aux cours d'alphabétisation étaient des femmes.

Sylviculture: des campagnes de sensibilisation et des distributions de bois dans certains sites sensibles, tels que Kahemba, Kilueka et Nkondo, ont contribué à la sauvegarde de l'environnement. Les réfugiés ont fabriqué et utilisé des réchauds à haut rendement énergétique, la production étant toutefois limitée par la faible quantité d'argile disponible et/ou par sa mauvaise qualité. Des activités de reboisement ont été entreprises dans tous les sites. 80 000 arbres ont été plantés à l'intérieur et dans les environs des camps situés au Bas-Congo; 10 400 arbres ont été plantés à Kahemba. 500 arbres fruitiers ont été plantés dans les sites de Kisenge; à Aru, les réfugiés ont reçu 15 000 jeunes plants d'arbres fruitiers et les ont plantés. Une pépinière de palmiers a été aménagée et a produit plus de 800 jeunes plants.

Transport / logistique: les articles non alimentaires emmagasinés dans deux entrepôts principaux situés à Kisenge, dans la province du Katanga, et à Kinshasa, ont été expédiées. La plupart des produits entreposés à Kisenge arrivent par bateau d'Afrique du Sud, sont transportées par voie routière jusqu'à Lubumbashi, d'où elles sont expédiées à Kisenge, puis dans les camps. Les articles destinés à la RDC occidentale arrivent le plus souvent par bateau à Matadi et sont ensuite transportées par route jusqu'à l'entrepôt de Kinshasa; elles repartent ensuite pour les entrepôts régionaux de la province de Bandundu et du Bas-Congo, puis sont ensuite distribuées aux entrepôts des camps. L'état des routes est tel qu'au bout de deux ou trois ans, les véhicules sont hors d'usage, en dépit d'un entretien régulier et de nombreuses réparations. Comme les capacités d'entretien locales sont limitées, des ateliers ont été ouverts à Kisenge et Kahemba.

Vivres: le PAM a fourni chaque mois des rations alimentaires destinées aux réfugiés.

L'UNHCR a transporté les denrées alimentaires des entrepôts principaux et des points de livraison avancée jusqu'aux sites où vivaient les réfugiés. Les pertes ont été minimes, lors du stockage et durant le transport. Les

réfugiés soudanais n'ont pas reçu d'aide alimentaire, la plupart d'entre eux ayant atteint l'autosuffisance grâce à la production vivrière.

Organisation et mise en œuvre

Gestion

L'UNHCR a conservé sa délégation de Kinshasa, appuyée par onze bureaux extérieurs. Le nombre de postes était insuffisant, eu égard à l'ampleur et à la complexité de l'opération que l'Organisation mène en RDC. À la fin de l'année, il n'y avait que 108 postes ordinaires (28 fonctionnaires internationaux, 2 collaborateurs nationaux et 78 agents nationaux des services généraux), complétés par des effectifs temporaires, au nombre de 112. Une mission d'étude des ressources humaines avait été prévue en 2002 pour remédier à ce problème; il a toutefois été nécessaire de la reporter à 2003. Outre qu'elle a eu un effet préjudiciable sur les opérations, cette situation difficile a limité l'aptitude de l'UNHCR à attirer un personnel qualifié, ce qui a causé des problèmes administratifs et manifestement sapé le moral des collaborateurs présents dans le pays.

Collaboration avec les partenaires

La délégation de l'UNHCR en RDC a travaillé avec onze partenaires d'exécution, à savoir six ONG nationales et cinq ONG internationales. Toutes les questions relatives à la protection et au rapatriement ont été traitées en étroite collaboration avec les délégations de l'UNHCR en Angola, au Rwanda, en RCA et au Burundi. Les bureaux de Lubumbashi, de Zongo et de Bukavu ont également bénéficié de l'appui opérationnel des bureaux implantés dans les pays limitrophes.

L'UNHCR a contribué au processus de l'UNDAF dans le pays et a entretenu des relations étroites avec d'autres institutions des Nations Unies, en particulier avec l'OCHA, le PAM et la Mission d'observation des Nations Unies au Congo (MONUC). Les opérations ont également bénéficié de l'appui de l'UNICEF (vaccins, nécessaires pour bébés, etc.), du FNUAP (nécessaires médicaux et fournitures de santé génésique), de la FAO (semences) et du BSP/ONU (programme de réhabilita-

tion des routes). L'Organisation a également offert des quantités limitées d'articles non alimentaires aux déplacés et a appuyé, par une étroite collaboration avec la MONUC, le processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration, de rapatriement et de réinstallation (DDRRR) des combattants étrangers en RDC. Il n'a toutefois pas été possible de mettre en œuvre des programmes intégrés avec les agences de développement de l'ONU, en raison de la situation difficile qui prévalait dans le pays.

Évaluation générale

Les difficultés pour accéder aux personnes qui nécessitaient une protection internationale et une assistance et l'apparition de nouvelles crises humanitaires ont gravement nui à l'efficacité du programme. Les efforts visant à doter convenablement les opérations en effectifs ont encore compliqué les choses. Eu égard aux changements politiques survenus en 2002, la stabilisation de la dotation en personnel est de toute première importance. L'affectation rapide de collaborateurs présentant le profil requis permettrait à la délégation de surmonter un problème chronique, à savoir la rotation accélérée de son personnel. À cet effet, l'UNHCR entend pourvoir tous les postes vacants, régulariser le statut des collaborateurs recrutés dans le cadre de contrats temporaires et accorder la priorité aux fonctions indispensables à l'octroi d'une assistance et d'une protection efficaces en RDC.

La réactivation du processus de paix en 2002 et la signature des accords de Luanda et de Pretoria ont été des développements importants; le bureau de l'UNHCR à Kinshasa les a suivis attentivement afin de détecter tout signe annonciateur d'une crise de réfugiés. Le processus de paix mis en œuvre en RDC aura un effet sur les opérations de l'UNHCR et pourrait créer les conditions propices au rapatriement des réfugiés originaires de RDC. Si tel était le cas, la promotion du rapatriement librement consenti des réfugiés angolais et rwandais pourrait être complétée par un mouvement de retour massif des réfugiés originaires de RDC. L'UNHCR devrait alors étendre sa présence aux zones de retour.

Bureaux		
Kinshasa	Kahemba	Mbanza-Ngungu (Kimaza)
Aru	Kimpese	Mbuji-Mayi
Bukavu	Kisenge	Ngindinga
Goma	Lubumbashi	Zongo

Partenaires

Organismes gouvernementaux	ONG	
Gouvernorat du Nord-Kivu	Actions et interventions pour le développement et l'encadrement social Association pour le développement social et la sauvegarde l'environnement ATLAS Logistique	Caritas/Katanga (RDC) Comité international de secours OXFAM (Québec) Services de secours catholique Vision mondiale (Canada)

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Budget-programme annuel			
	Projets de l'année en cours	notes	Projets des années précédentes	notes
Protection, suivi et coordination	6 896 875		148 960	
Abris / Autres infrastructures	393 300		226 843	
Activités génératrices de revenus	39 596		20 192	
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 491 345		543 415	
Assainissement	107 171		61 380	
Assistance juridique	619 387		34 100	
Besoins domestiques	410 358		19 661	
Bétail	3 114		0	
Eau	273 202		235 276	
Education	1 024 329		314 173	
Pêche	1 481		0	
Production vivrière	642 294		51 572	
Santé / Nutrition	1 159 295		264 688	
Services communautaires	559 982		341 880	
Sylviculture	66 773		18 335	
Transport / Logistique	3 596 368		1 295 682	
Vivres	2 196		(17 019)	
Versements aux partenaires d'exécution	3 951 686		(2 241 816)	
Sous-total opérationnel	21 238 752		1 317 323	
Appui au programme	4 519 579		28 074	
Sous-total décaissements / livraisons	25 758 331	(3)	1 345 397	(5)
Engagements non liquidés	1 289 970	(3)	0	
Total	27 048 301	(1) (3)	1 345 397	
 Versements aux partenaires d'exécution				
Paiements effectués	11 282 472		2 841 442	
Reports reçus	7 330 786		5 083 257	
Solde	3 951 686		(2 241 816)	
Dû au 1er janvier	0		2 574 130	
Remboursés à l'UNHCR	0		253 899	
Ajustement des monnaies	0		0	
Dû au 31 décembre	3 951 686		78 415	
 Engagements non liquidés				
Dû au 1er janvier	0		1 847 710	(5)
Engagements nouveaux	27 048 301	(1)	0	
Décaissements	25 758 331	(3)	1 345 397	(5)
Annulations	0		231 401	(5)
Dû au 31 décembre	1 289 970	(3)	270 911	
 Chiffres renvoyant aux comptes officiels:				
(1) Annexe à l'Etat 1				
(3) Liste 3				
(5) Liste 5				